

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

Demande de versement des prestations de vieillesse sous forme de capital

Nom / Prénom

Date de naissance

Etat civil

Rue, n°

NPA / Localité

Prénom et date de naissance
du conjoint / partenaire

Prénom et date de naissance
des enfants

Je déclare à l'intention de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen qu'à l'âge de la retraite, je souhaite percevoir une prestation en capital en lieu et place de ma rente de vieillesse.

Je déclare à l'intention de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen qu'à l'âge de la retraite, je souhaite percevoir une partie de mon avoir de vieillesse sous forme de versement en capital.

Montant / Quota

Je déclare avoir connaissance du fait que le versement en capital de la totalité de l'avoir de vieillesse entraîne la suppression des rentes co-assurées d'enfant de retraité ainsi que de toutes les prétentions futures aux rentes de survivants (rente de conjoint et d'orphelin, prestations au conjoint divorcé, rente de partenaire). Si la personne assurée opte pour un versement en capital correspondant à une partie de l'avoir de vieillesse, ses droits sont réduits proportionnellement au capital perçu.

Je déclare savoir qu'aucun rachat n'est autorisé pendant les trois ans précédant le versement en capital / Je déclare qu'aucun rachat n'a été effectué pendant les trois ans précédant le versement en capital. Dans le cas contraire, le versement en capital est refusé, et le groupe Feldschlösschen Boissons ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences fiscales inhérentes à la situation engendrée.

La demande écrite de versement en capital doit parvenir à la fondation au plus tard deux mois avant la naissance du droit, mais dans tous les cas au plus tard deux mois avant l'atteinte de l'âge de référence (ceci s'applique également en cas de retraite différée). Ladite demande doit impérativement être cosignée par le conjoint ou le partenaire. Ce délai d'annonce de deux mois doit également être respecté dans le cas d'une retraite anticipée. Il peut toutefois être réduit si l'employeur licencie le salarié.

Lieu / Date

Signature de la personne assurée
*(Prière de bien vouloir joindre la copie
de la carte d'identité ou du passeport)*

Signature du conjoint / partenaire
*(Prière de bien vouloir joindre la copie
de la carte d'identité ou du passeport)*

Versement en capital autorisé:

Date
.....

Date
.....